



## **Sondage relatif au contrôle biologique des insectes piqueurs**

Depuis quelques années, et plus particulièrement au cours de l'été 2017, la Municipalité a reçu plusieurs demandes de citoyens pour procéder, tout comme le font ses municipalités voisines de La Conception, Amherst et Mont-Tremblant, au contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire.

Ces demandes ayant été faites à plusieurs autres municipalités de La Rouge, des séances d'information pour les citoyens ont été tenues et un appel d'offres conjoint avec les municipalités de Nominigüe, Rivière-Rouge et L'Ascension a été réalisé afin d'en établir le coût.

Ainsi, il en coûterait plus ou moins 225 000\$ annuellement à la Municipalité pour implanter ce service, soit environ 100 \$ par porte. Ce montant est à titre indicatif seulement, car la répartition de cette dépense pourrait varier en fonction de la méthode choisie par le conseil (ex : coût à la porte, selon l'évaluation, selon l'usage, coût pour terrain vacant etc. ou une combinaison de ces méthodes).

Avant d'octroyer ou non un contrat à cet effet, nous aimerions avoir votre opinion sur le sujet.

Afin de vous aider dans votre réflexion, voici certaines informations disponibles à ce sujet.

### **Utilisation du BTi pour le contrôle des insectes piqueurs**

L'apparition des programmes de contrôle des insectes piqueurs au Québec a débuté lors du développement du Nord québécois. Au départ, les pesticides utilisés étaient de nature chimique, mais ils ont été remplacés par des pesticides de nature biologique comme le *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis* (Bti). Ce produit est maintenant utilisé dans plusieurs pays afin de contrer la nuisance que ces insectes piqueurs apportent. Cette dernière est plutôt associée aux piqûres et les démangeaisons qu'ils suscitent. La présence des insectes piqueurs dans l'environnement affecte donc l'industrie récréotouristique, mais aussi l'industrie forestière, foncière, immobilière, minière et l'élevage de bétail. Parfois, ces piqûres causent des réactions allergiques sévères. Ces insectes peuvent être vecteurs de maladies comme le virus du Nil, dont la visibilité médiatique a alarmé une majeure partie de la population québécoise. Pour ces raisons, l'utilisation de ce pesticide dans les différentes villes et municipalités du Québec ne cesse de s'amplifier (MDDEP, 2004).

Le Bti est une bactérie naturellement présente dans le sol. Elle sert à lutter contre les moustiques et les mouches noires. La bactérie en question s'attaque spécifiquement aux larves de ces espèces d'insectes, il s'agit donc d'un larvicide.

Plus un pesticide est spécifique, c'est-à-dire qu'il ne vise qu'un organisme ou un certain groupe d'organismes, plus il est sécuritaire pour les autres organismes pouvant être en contact lors de la pulvérisation comme les humains, les animaux et les plantes. C'est le cas du Bti car lorsqu'il se retrouve dans l'environnement, il lui faut absolument les conditions de l'estomac des insectes piqueurs mentionnés ci-haut pour être activé et agir comme un poison (MDDEP, 2004; Santé Canada, 2013).

Le Bti est pulvérisé directement sur les cours d'eau et les milieux humides, ce qui témoigne aussi de son caractère spécifique. Par mesure de précaution, il est toutefois interdit

d'appliquer le pesticide sur l'eau traitée et destinée à la consommation (MDDEP, 2004; GDG Environnement, 2014; Santé Canada, 2013; CIC, s.d.).

Pour lire le rapport complet intitulé « **Synthèse de l'information sur l'utilisation du BTi** », **rendez-vous** sur le site de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon à l'adresse : <https://www.rpns.ca/utilisation-du-bti-pour-le-controle-des-insectes-piqueurs>

Le site de Santé Canada mentionne également que « Le Bti ne devient toxique qu'une fois rendu dans l'estomac des larves de moustiques ou de simulies. Le Bti n'a donc aucun effet sur les autres insectes comme l'abeille domestique ni sur les poissons, les oiseaux ou les mammifères. »

L'épandage de ce larvicide doit permettre une réduction d'au moins 80% de la nuisance causée par les insectes piqueurs dès la première saison d'intervention.

Malgré ces sources rassurantes, certaines réserves sont aussi soulevées par le milieu scientifique. Nous vous invitons à consulter la présentation offerte par Mme Annie Raymond le 13 octobre dernier à Rivière-Rouge disponible sur notre site internet au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca). Comme il y a beaucoup d'information disponible, nous vous invitons également à faire vos propres recherches sur le sujet.

Nous vous demandons donc de compléter le court sondage ci-bas et de nous le retourner au plus tard le 3 décembre 2018 à l'adresse suivante :

Municipalité de Labelle  
1, rue du Pont  
Labelle, QC J0T 1H0

ou par courriel à l'adresse [info@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:info@municipalite.labelle.qc.ca)

Afin de nous assurer qu'un seul bulletin de sondage par propriété soit enregistré, nous vous demandons d'inscrire l'adresse de votre propriété à Labelle ou votre numéro de matricule (inscrit sur votre compte de taxes).

Merci pour votre collaboration.

Le conseil municipal de Labelle

✂-----



## SONDAGE – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS - NOVEMBRE 2018

Concernant le projet de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la Municipalité de Labelle, je suis :

POUR

CONTRE

Adresse à Labelle ou matricule : \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_